

Le gouvernement s'obstine, le SNUEP-FSU appelle à la grève le 9 janvier 2020

Concertations retraite à partir du 7 janvier : la FSU appelle à maintenir la pression. [Lire Plus >](#)

Amplifier la mobilisation et la grève pour gagner !

Les mobilisations ne faiblissent pas et de très nombreuses actions ont eu lieu pendant toute la période de fin d'année : déploiements, concerts, réveillons revendicatifs, distribution de jouets et actions de solidarité, manifestations et rassemblements... il n'y a pas eu de trêve. Lire [le communiqué interprofessionnel du 3 janvier 2020](#).

Toutes et tous perdant.e.s avec la retraite à points

Toutes et tous dans l'action !



[Un tract 4 pages unitaire fonction publique sur la réforme des retraites](#)

L'intersyndicale maintient la pression

"Lors de ses vœux, le président de la République, a confirmé qu'il n'entend rien, se contentant de répéter les mêmes affirmations qui n'ont convaincu personne depuis deux ans", réagit l'intersyndicale (CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef et UNL), vendredi 3 janvier 2020. Les organisations continuent à demander le "retrait du projet de réforme" qui doit être présenté au Conseil des ministres du 24 janvier prochain. Elles "appellent à construire les conditions d'une grève interprofessionnelle d'ampleur, dès le 9 janvier, avec des manifestations partout sur le territoire". Outre cette journée du 9 janvier annoncée fin décembre, l'intersyndicale indique vouloir "faire du samedi 11 janvier, une journée de manifestation dans tout le pays". Les organisations syndicales doivent se retrouver dans la soirée du 9 janvier pour envisager les suites à donner au mouvement.

L'inclusion, bombe à retardement pour une destruction massive !

Un regard différent sur l'inclusion car elle n'est pas forcément source d'épanouissement et de réussite pour les élèves en situation de handicap. Une expression originale et coup de cœur d'un enseignant de l'Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés pour défendre l'avenir des structures d'enseignement adapté que sont les EREA et les SEGPA.

Détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public

Une note de service précise le cadre et les conditions de détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif – année scolaire 2020-2021.

Note de service n° 2019-185 du 30-12-2019- NOR [MENH1932840N](#)

Accès à la hors classe

Le lien ci-dessous pour télécharger la note de service concernant l'accès au grade de la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des psychologues de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation.

Note de service n° 2019-191 du 30-12-2019- NOR [MENH1933028N](#)

Accès à la classe exceptionnelle

Le lien ci-dessous pour télécharger la note de service concernant l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - année 2020.

Note de service n° 2019-194 du 30-12-2019- NOR [MENH1933197N](#)

Dans l'Education nationale, de l'argent... mais pas pour tout le monde !

Un [arrêté du 1er décembre](#) 2019 offre un joli cadeau de fin d'année pour les recteurs et DASEN.

Alors que les salaires sont gelés depuis 2010 et que toutes les études montrent une baisse continue du pouvoir d'achat des enseignants, la prime annuelle maximale passe de 49980 euros à 51760 euros et le complément maximal passe de 8820 à 12940 euros pour les recteurs et DASEN.

Écoles marseillaises : la justice confirme en appel l'annulation du P.P.P

Le 27 novembre 2019, la Cour administrative d'appel de Marseille a rendu un arrêt qui rejette la requête de la ville de Marseille d'annuler le jugement du tribunal administratif du 12 février 2019 ([Bulletin académique n°247](#)). Ce dernier avait annulé le **partenariat public-privé** décidé par la mairie de Marseille pour détruire 28 écoles et en reconstruire 34. Dans son arrêt, la Cour estime notamment que l'évaluation réalisée par la Ville sur l'intérêt de procéder à un PPP "ne peut être regardée comme démontrant [...] que le bilan du marché de partenariat est réellement plus favorable". Le collectif citoyen "Marseille contre les PPP", appuyé par des élus PS et PC, avait déposé trois recours contre la délibération votée par le conseil du municipal le 16 octobre 2017 instituant ce PPP d'un coût total de 1,04 milliard d'euros.

Résultats des élections au Conseil de l'INSPE

FSU 109 voix

53 pour le SE UNSA

Donc la FSU obtient 4 sièges de titulaires et 4 de suppléants. C'est un très bon résultat et un grand merci à tous les PLP stagiaires qui ont voté pour la liste FSU.

Voie professionnelle : quelques textes officiels

- Arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du [chef-d'œuvre](#) prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation.
- [Arrêté du 6 novembre 2019](#) relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à une mention complémentaire de niveau 4.
- [Arrêté du 6 novembre 2019](#) modifiant les arrêtés relatifs aux dispenses d'épreuves prévues dans certains diplômes professionnels et fixant les conditions de prise en compte de diplômes délivrés en Europe.
- [Arrêté du 5 décembre 2019](#) relatif à la désignation des examinateurs des examens pour l'obtention des certificats d'aptitude professionnelle maritimes, des brevets d'études professionnelles maritimes, des baccalauréats professionnels du champ professionnel des métiers de la mer, des brevets de technicien supérieur maritimes au titre de l'année scolaire 2019-2020.
- Le [décret n° 2019-1423 du 20 décembre 2019](#) intègre l'apprentissage dans les missions des personnels contractuels du niveau de la catégorie A des Greta. Parallèlement, un [arrêté du 20 décembre 2019](#) fixe les activités de ces mêmes personnels.

L'apprentissage est intégré aux missions des Greta

En application de la loi "Avenir professionnel", le [décret n°2019-317](#) intègre l'apprentissage aux missions des Greta.

Certains rectorats ont fait le choix de mettre en place des Greta-CFA en intégrant les CFA [publics] aux Greta", c'est le cas de l'académie de Bordeaux. Dans un courrier au ministre de l'Education nationale, des organisations syndicales demandent au ministère de l'EN de "mettre un terme" à ces regroupements.

Rupture conventionnelle

À suivre de près car la mise en application de ces deux décrets peut causer des dégâts. On reviendra sur ce sujet dans un prochain Bulletin académique.

Le [décret n° 2019-1593](#) du 31 décembre 2019, pris en application de l'article 72 de la loi de transformation de la fonction publique, précise les conditions et la procédure selon lesquelles l'administration et l'agent public peuvent convenir d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions ou de la fin du contrat. Il institue, pour les fonctionnaires, une procédure expérimentale de rupture conventionnelle entraînant la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire ainsi que le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle. Il institue également une procédure de rupture conventionnelle entraînant la fin du contrat pour les agents contractuels bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée, les ouvriers de l'État et les praticiens en contrat à durée indéterminée des établissements publics de santé.

Le [décret n° 2019-1596](#) du 31 décembre 2019 fixe les règles relatives au montant plancher de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle. En conséquence, il abroge l'indemnité de départ volontaire pour création ou reprise d'entreprise existante dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale ainsi que l'indemnité de départ volontaire pour projet personnel existante dans la fonction publique territoriale.

Nouvelle-Aquitaine : baisse du budget éducation-jeunesse en 2020

Le budget primitif 2020 s'élève à 3,1 milliards et un besoin d'emprunt en hausse de 10,6% par rapport à 2019.

Le budget prévu en 2020 à l'éducation, aux lycées, à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes est de 610 millions d'euros (Le budget précédent, voté en décembre 2018, était de 646 millions d'euros). Il y a donc une baisse de 36 millions d'euros par rapport à 2019, alors même que le budget 2020 comprend les crédits dédiés aux RH, contrairement au budget précédent.

Concernant l'enveloppe régionale dédiée à la jeunesse, les crédits sont en augmentation de 5,32 % pour le volet "éducation" (ressources humaines, fonctionnement des EPLE, équipement, aides aux élèves, numérique...) et de 28,26 % pour les actions dédiées à l'orientation. Mais une baisse des crédits (- 22,16 %) pour les travaux dans les établissements.

Quelques chiffres :

- Les dotations des lycées publics : 70,97 M€
- Les équipements pédagogiques : 24 M€
- Les aides individuelles aux élèves : 6,1 M€
- Les lycées privés (fonctionnement) : 31 M€
- L'encours de la dette : 5,9 M€

Nouvelles-Aquitaines : conséquences de la loi « Avenir professionnel » sur le budget régional

Orientation :

17,6 millions d'euros dédiés à cette nouvelle compétence régionale, 8,39 millions iront à la promotion des métiers - l'agence régionale Cap métiers Nouvelle-Aquitaine héritant d'un quart des crédits (4,95 M€). 2020 verra le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt sur ce thème et l'achèvement de la structuration de la nouvelle direction orientation au sein du conseil régional.

Apprentissage :

En application de la loi du 5 septembre 2018, le nouveau financement de l'apprentissage fait sentir ses effets sur le budget primitif qu'ont voté les élus régionaux le décembre 2019 : *Cela entraîne une perte de recettes en fonctionnement de 184 millions d'euros que ne compensera pas la baisse des dépenses* » explique Alain Rousset.

Attribution d'une indemnité à certains personnels titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Un décret et un arrêté relatifs à l'indemnité de fonctions allouée aux personnels enseignants et aux conseillers principaux d'éducation titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire "et qui assurent au moins un demi-service sur tout poste ou emploi requérant une telle qualification". Elle est de 844,19 € /an. Cette indemnité est versée, "à titre transitoire" aux personnels qui assurent cette fonction sans détenir cette certification; elle est alors de 562,79 €/an ([ici](#), [ici](#))

Premiers effets de la réforme Blanquer de la voie professionnelle sur les concours de recrutement

Alors que la chute de 17,4 % du nombre d'inscrit·es aux concours PLP n'était déjà pas bon signe, le couperet est tombé avec cette annonce du ministère : 1340 postes sont offerts à l'externe, soit une baisse de 6,6 % par rapport à 2019 (moins 95 postes). Certes, cette crise de recrutement touche aussi d'autres domaines du 2nd degré mais c'est en lycée professionnel qu'elle est la plus prégnante !

Ces chiffres en baisse sont le résultat de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que parmi les disciplines les plus touchées se trouvent nombre de disciplines parmi les plus impactées par la réforme : 23,1 % de postes en moins en Lettres-Anglais, 20 % en Lettres-Espagnol, 12,3 % en Lettres-Histoire géographie. Mais l'hémorragie touche aussi l'enseignement professionnel : (...) [Lire la suite](#)



du 10 décembre 2019

Le Snuep dénonce la réduction des postes de PLP aux concours

" Alors que la chute de 17,4 % du nombre d'inscrit·es aux concours PLP n'était déjà pas bon signe, le couperet est tombé avec cette annonce du ministère : 1340 postes sont offerts à l'externe, soit une baisse de 6,6 % par rapport à 2019 (moins 95 postes). Certes, cette crise de recrutement touche aussi d'autres domaines du 2nd degré mais c'est en lycée professionnel qu'elle est la plus prégnante !", annonce le Snuep Fsu. Le syndicat montre l'ampleur de la dégradation depuis 2017. " Ces chiffres en baisse sont le résultat de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que parmi les disciplines les plus touchées se trouvent nombre de disciplines parmi les plus impactées par la réforme : 23,1 % de postes en moins en Lettres-Anglais, 20 % en Lettres-Espagnol, 12,3 % en Lettres-Histoire géographie... En regardant l'évolution depuis 2016, les chiffres font peur ! En Gestion-administration, le nombre de places a été presque divisé par 3 ! En Lettres-Histoire-Géographie, les postes ouverts au concours externe ont diminué plus que de moitié !" Pour le Snuep il y a "urgence à abandonner la réforme Blanquer".

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/12/10122019Article637115610109560480.aspx>



[19, 20 et 21 février 2020 : stage cinéma FSU la classe ouvrière c'est pas du cinéma](#)

XVII° Rencontres cinématographiques STAGE DE FORMATION SYNDICALE LES 19, 20 ET 21 FÉVRIER 2020 Cette année, les rencontres cinématographiques la classe ouvrière c'est pas du cinéma (du 18 au 23 février 2020) consacrerons la journée d'ouverture au Brésil, vous feront découvrir le cinéaste Malek Bensmail, cinéaste Algérien et le jeune cinéma portugais, aborderont les conditions de travail dans les hôpitaux ...